

CONSOMMATION Manque de réglementation sur les produits électroniques

L'OBSOLESCENCE EN QUESTION

FAUSTINE VINCENT

Quelles solutions existe-t-il face à l'obsolescence programmée des produits électriques et électroniques ? Alors qu'Apple sort aujourd'hui son sixième modèle d'iPhone en cinq ans, ceux qui s'intéressent à la question le reconnaissent : pour l'heure, rien n'est fait, malgré les ravages causés sur l'environnement. Hormis pour les lampes basse consommation, dont la durée de vie doit être obligatoirement affichée en Europe, il n'existe aucune réglementation sur la durabilité des produits. Ni en France, ni à l'étranger.

« Les gens sont un peu résignés »

Le sujet, encore peu connu du grand public, est sensible et le timing, délicat : il s'agit notamment de convaincre les industriels de fabriquer des produits plus durables - que les consommateurs n'auront donc pas besoin de racheter aussi souvent qu'aujourd'hui - à un moment où la crise économique menace leur chiffre d'affaires et les emplois. Thierry Libaert, membre du Comité économique et social européen, un organe consultatif de l'UE, s'est vu opposer une fin de non-recevoir quand il a tenté d'intéresser la Commission européenne au problème. « Si c'était à refaire, j'essaierais de montrer aux industriels européens que l'obsolescence programmée peut



M. LIBERT / 20 MINUTES

Recyclage de produits électroniques dans une entreprise du Nord.

au contraire être un atout, puisque les mauvais élèves - Samsung, Apple, HP... - ne sont pas ici mais aux Etats-Unis ou en Asie, dit-il. Les Européens se démarqueraient en vendant plus cher des produits plus résistants, donc sans impact

sur le plan économique. » En France, le ministre délégué à la Consommation, Benoît Hamon, a évoqué le sujet pour la première fois publiquement le 12 septembre. Dans une interview, il a dit vouloir « lutter contre l'obsolescence programmée dans le domaine numérique ». Concrètement, comment va-t-il procéder ? « Il est trop tôt pour communiquer sur un mode opératoire et un calendrier. On y travaille », argue-t-on au sein de son cabinet. Le périmètre d'action, en cours de définition, pourrait en tout cas dépasser le domaine numérique. A terme, c'est tout notre modèle économique, non viable, qui est à revoir. ■

■ LES CONSOMMATEURS S'ORGANISENT

Lassés de devoir jeter leur téléphone mobile, ordinateur ou télévision au bout de quelques années à peine, des consommateurs développent le système D pour prolonger la vie des appareils. Le site commentreparer.com aide ainsi les internautes à faire leurs propres réparations. Selon un rapport de l'Ademe, « seuls 44 % des appareils qui tombent en panne sont réparés ». Le chiffre tombe à 20% pour les appareils hors garantie.

Une durée de vie limitée voulue et généralisée

L'obsolescence programmée, c'est ce qui explique qu'une cafetière, une imprimante ou un téléphone portable tombe en panne plus vite qu'avant, au bout de quelques années, voire quelques mois.

Depuis la Seconde Guerre mondiale

C'est une notion controversée, sans définition officielle, dont certains nient même l'existence. Pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), c'est « l'action des fabricants qui, par stratégie économique ou marketing, font que leurs

produits ont une durée de vie limitée », explique Alain Geldron, son chef du service recyclage. A titre d'exemple, cette durée de vie est de 18 mois en moyenne pour une batterie de téléphone portable. Mais le consommateur peut lui aussi être un facteur d'obsolescence « par effet de mode », en achetant la dernière version d'un produit encore en état de marche. Dernier cas type : l'évolution des technologies, qui ont rendu les 33 tours obsolètes.

La stratégie d'obsolescence programmée s'est généralisée dans les pays industrialisés après la Seconde Guerre

mondiale, quand il a fallu relancer l'économie. A l'époque, on croyait que les ressources naturelles étaient inépuisables. Résultat, nous n'avons jamais produit autant de déchets : 543 kg par an et par habitant en France en 2009, dont 16 à 20 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques, selon l'Ademe.

Des pistes existent pour lutter contre le « prêt à jeter » : allonger la garantie des produits, afficher leur durée de vie minimale, exiger qu'ils soient réparables, promouvoir le recyclage... Reste à, les mettre en œuvre. ■